

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 10 mars 2016

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Point, Levesque, Courtois, Barbier, Vivion et Guetté.

**Pouvoirs** : Mathilde Etienne donne pouvoir à Joël Poupard, Julien Bodin donne pouvoir à Pauline Levesque, Elodie Areal-Moreau donne pouvoir à Louis-Marie Guetté, Michel Le Breton donne pouvoir à Yannick Vivion.

**Absents excusés** : M. Sorin et Mme Gaboriau.

### Finances

**Subventions** : le conseil municipal vote les subventions suivantes :

ADMR Maucernay.....	500 €
Somloiryzernay foot.....	1 200 €
CSSP basket.....	790 €

En ce qui concerne le foot, le maire précise que le club demandait le même calcul que pour le basket mais en divisant l'effectif des licenciés par 4. Or, le nombre de licenciés des Cerqueux n'étant pas égal à un quart de l'effectif, en accord avec les communes de Somloire et La Plaine le calcul des deux années précédentes a été conservé.

### Personnel communal

Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des horaires de travail des personnes suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

- La durée hebdomadaire de travail de Mme Germon passe de 19.5 heures/semaine à 18.5 heures/semaine
- La durée hebdomadaire de travail de Mme Vivion passe de 25 heures/semaine à 29 heures/semaine.
- La durée hebdomadaire de travail de Mme Hasni passe de 12.5 heures/semaine à 14.5 heures/par semaine.

### Voirie

**Aménagement devant le local de stockage des associations** : Plusieurs solutions peuvent être envisagées, soit de l'émulsion, soit de l'enrobé (devis en attente) ou de la pelouse sur pierre (devis EDP = 768 € TTC). A noter que si le choix de semer de la pelouse est retenu, il faudra également l'envisager pour la sortie piétonne de la rue St Jean vers la rue St Jacques (au niveau de la croix).

**Étang du Cormier** : Un devis va être demandé pour la création d'un ponton (Michel Le Breton). L'entreprise Justeau va faire un devis pour l'enrochement des berges de l'étang et la pose de sablon sur les allées.

**Élagage** : L'élagage des arbres situés à l'étang sera effectué par l'entreprise BSM. L'entreprise Coulonnier abattra l'arbre situé devant la salle du Cormier et le cyprès situé au cimetière.

**Mobilier urbain et plantations** : Un devis va être demandé pour l'achat d'une table à la place de l'arbre de la salle du Cormier et pour la plantation d'un cormier sur le côté. A l'automne, il faudra également prévoir de planter la haie en bordure des terrains vendus à Maine-et-Loire Habitat. La pose d'une bordure de trottoir sera peut-être nécessaire.

**Projet Location-accession** : un courrier a été adressé à Maine-et-Loire Habitat pour savoir où en est le projet car les réponses faites aux personnes qui appellent pour prendre des renseignements sont assez surprenantes (pas de projet aux Cerqueux, le projet n'en est qu'aux prémices....). D'autre part, le permis de construire est caduque depuis le 22/01/2016.

**Plan de désherbage** : Louis-Marie Guetté et Pascal Longuet sont désignés comme référents pour la commune des Cerqueux pour les actions à mener dans le cadre du plan d'action Ribou/Verdon.

### Lotissement

Un plan du lotissement du Champ Blanc mentionnant les parcelles disponibles et leur prix va être affiché sur les sites des entreprises Pasquier et TRS aux Cerqueux.

**PLU** : une réunion a eu lieu le 07 mars 2016 avec le cabinet Urban'ism et M. Clémot, représentant la DDT. La station d'épuration est le point compliqué de ce dossier. Dans le document fourni en fin d'année 2015 par le cabinet SICAA, la capacité résiduelle était de 147 équivalents/habitants. Dans le calcul fait aujourd'hui par ce même cabinet, en tenant compte des nouvelles normes, la station d'épuration est arrivée à saturation. Or, dans le document du « Porter à la connaissance » de la Préfecture, il est mentionné que la station d'épuration est dimensionnée pour 600 EH et selon le département pour 540 EH. Comme on ne connaît pas exactement la capacité résiduelle de la station, le plus simple est de faire le projet avec la station actuelle pour pouvoir avancer au plus vite.

**Autres objectifs à conserver :**

- Densité pour les nouvelles opérations : 16 logements/ha (en ce qui concerne le SCOT, nous sommes actuellement en zone blanche mais il convient de se rapprocher du SCOT de la CAC du Choletais qui est à 15 logements/hectare.
- Rechercher un équilibre géographique du logement social.
- Maintenir et développer les équipements publics : création de vestiaires de foot.
- Environnement : créer une rocade verte en valorisant les abords du ru de la Pommeraye
- Simulation de croissance 1.5 % - 7 logements par an.

**Calendrier** : La révision du PLU a pris énormément de retard, il faut maintenant avancer rapidement sur le projet.

- Ecriture du projet de PADD qui sera soumis au conseil municipal – Envoi semaine 11
- Présentation aux Personnes Publiques Associées le mardi 19 avril 2016 à 14h30.
- M. Clémot souligne qu'au titre de l'évaluation environnementale, les demandes sont faites au cas par cas et que la Préfecture et la DREAL sollicitent l'avis de la DDT.
- La révision du PLU ayant été prescrite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le règlement du PLU sera rédigé suivant l'ancienne codification.
- Durant la phase de concertation, il faudra prévoir au minimum une réunion publique. La délibération prescrivant la révision du PLU stipule qu'il faut une ou plusieurs réunions publiques. La réunion publique organisée avec l'ancien cabinet chargé de la révision du PLU ne compte pas.

**Zones humides** : l'entreprise Pasquier envisage de créer un bassin de rétention sur une zone classée en zone humide. La Police de l'eau pourrait donner son accord sous réserve de compensation. La compensation pourrait se faire en créant des méandres sur le ruisseau de la Pommeraye.

**Aménagement centre-bourg** – 14 bureaux d'études vont être consultés pour la conception et la réalisation de l'aménagement paysager et urbain de l'îlot.

**Sentiers de randonnées** : le nouveau dépliant pour la commune des Cerqueux est présenté au conseil municipal. Il sera imprimé à 1 500 ou 2 000 exemplaires.

**Station d'épuration** : le cabinet SICAA a lancé la campagne de mesure pour les nappes hautes depuis cette semaine (durée 3 semaines).

**Travaux** : Yannick Vivion demande à la commission de refaire un fossé dans le chemin de la Mousserie Neuve et de poser un panneau « voie sans issue » au bout du chemin.

## **Bâtiments communaux**

**Devis basse consommation** : Les sociétés Delestre et AEDI ont refait un devis uniquement pour la salle de sport. L'entreprise Delestre viendra présenter son devis lors de la réunion de commission du 23 mars prochain.

Après discussion, la commission, considérant que la société CEPY est l'électricien attitré de la commune, propose de lui demander de refaire un devis détaillé pour la supérette.

En ce qui concerne les vestiaires et la salle Espoir, les travaux seront faits, en interne, par le personnel communal.

**Préau SCL** : Les travaux à réaliser par les entreprises sont achevés et le local a été mis en service pour les séances de théâtre. Il reste le carrelage et l'isolation à poser par le personnel du service technique. Une dalle de béton a été réalisée pour un montant de 1 586.17 € HT.

Suite aux dégradations sur les portes à l'arrière de la salle, un devis a été demandé à l'entreprise Paillat.

**Bibliothèque** – les devis des entreprises Hay, Confort-Habitat et Uzureau, pour la pose de rideaux supplémentaires, devront être examinés en commission.

**Matériel** - Afin de permettre la réalisation de certains travaux (électricité, entretien plafond SCL, chauffage salle de sport, etc.) un échafaudage a été acheté pour la somme de 2 599 € HT.

**Illuminations** - La commission propose de refaire une location de motifs sur 3 ans. Un devis sera demandé avec 3 motifs, 6 motifs ou 9 motifs.

**Jeu de boules** : l'entreprise Brébion intervient à partir du 14 mars pour la réalisation du béton. Montant du devis : 6 179.36 € HT. **Le jeu de boules sera fermé au public jusqu'au 20 mars 2016.**

**Accessibilité** - Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité, il y a une obligation d'identifier les bâtiments publics. Un devis va être demandé pour la réalisation d'enseignes identiques aux salles existantes pour le jeu de boules et la salle de sport.

**Entretien bâtiments** - Dans le cadre de la préparation du budget, un devis va être demandé à plusieurs entreprises pour le nettoyage complet des façades et couvertures des bâtiments suivants : salle St Jacques-Poste-Jeux de boules, église et abords, mairie et abords, certaines parties de la salle du Cormier.

**Questions diverses** - Suite aux demandes formulées lors de la réunion des associations, divers travaux vont être réalisés par le personnel communal : déplacement du matériel de tennis, bacs de lavage pour les chaussures du foot, etc.

Suite à une réunion avec le personnel chargé de l'entretien des locaux, les consignes de rangement après les locations vont être revues afin de faciliter le nettoyage et de diminuer la manutention du matériel.

**Batix** : le conseil municipal décide de vendre ce module qui n'a plus d'utilité pour la commune et fixe le prix de vente à 3 000 €.

## **Affaires sociales et petite enfance**

**Livret d'accueil** - La commission valide le devis de Stéphane Brégeon pour le reportage photo (formule de base) et la réalisation de la couverture. Il faudra revoir avec lui pour le choix du nombre de photos.

### **Personnel**

- Amélie : le poste est maintenu à 40 heures semaines (5 heures sont payées en heures supplémentaires). Une heure de ménage du vendredi soir est enlevée pour qu'elle ne dépasse pas son temps de travail.

Le calcul du temps de travail est annualisé.

Lors de la réunion, Joël a insisté sur les points suivants :

- Les activités doivent être préparées par les 3 animatrices.
- L'amplitude horaire de travail (12 heures maxi) doit être respectée pendant l'ALSH.

### **ALSH d'été**

**Stagiaire BAFA** : la candidature d'Anaïs Deniau est retenue.

**Matériel** : afin de mieux repérer les enfants lors des sorties d'ALSH, il est proposé d'acheter des T-shirts ou des chasubles flockés avec le nom du centre et le n° de téléphone. La commission est d'accord pour demander un devis pour des chasubles.

**Tarif** : le conseil municipal décide d'une augmentation de 1 % par rapport à 2015. Pour les semaines 27 et 35, un tarif à la journée sera appliqué.

	<b>QF &lt; 350</b>	<b>QF 350-720</b>	<b>QF &gt; 720</b>
Journée avec sortie	14.49	15.61	17.29
Journée sans sortie	11.15	12.27	13.94
1 semaine	56.31	61.6	69.55
Semaine 14/7	45.72	49.95	56.31
1 semaine + semaine 14/7	97.02	106.05	119.58
2 semaines	107.04	117.09	132.13
2 semaines + semaine 14/7	150.54	164.46	185.65
3 semaines	160.56	175.62	198.18
4 semaines	204.06	223.12	251.71

**Camp jeunes** – Suite au sondage auprès des familles, il y a seulement 5 enfants qui sont intéressés, le camp n'aura donc pas lieu. Les familles ont été informées.

**TAP** - Pour l'année prochaine, il faut trouver des remplaçants car le contrat de Charlène Douézy s'achève. La porte ouverte des TAP aura lieu les 4 et 5 juillet 2016.

La proposition du service de sécurité routière pour un tapis vélo pour une activité TAP n'est pas intéressante car elle ne dure que 15 jours et il faut aller chercher le matériel à Angers.

### **Questions diverses**

**Stagiaires** : Joël informe la commission que Flore Caillaud viendra en stage à l'accueil périscolaire du 13 au 24 juin 2016 et Lorenzo Baron du 21 au 25 mars 2016, du 18 avril au 22 avril 2016 et du 06 juin au 10 juin 2016.

**Discipline** : des avertissements ont à nouveau été envoyés à certains enfants.

**Animation** : La commission propose de faire une animation pour le grand public. Sujets évoqués :

- Sécurité routière.
- Utilisation des produits phytosanitaires (pesticides), environnement.

**Téléthon** : Pour l'instant les organisateurs maintiennent les dates du début décembre 2017. Elles seront confirmées en septembre.

## **Intercommunalité**

**Adhésion au Syndicat Moine et Sanguèze** – Le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune des Cerqueux au Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze. La cotisation, d'un montant de 1 290 €, sera prise en charge par la Communauté de Communes du Bocage.

**Fusion CAC/C.C.B.** – lors de la réunion du 3 mars dernier, les compétences des deux structures ont été présentées aux maires des deux communautés. La Communauté de Communes du Bocage va nous faire parvenir le tableau des compétences. Chaque commission devra l'examiner et soumettre ses questions.

Joël Poupard souligne que ce tableau est établi par seulement 4 personnes : Jean-Pierre Chavassieux, Corinne Martin (pour la Communauté de Communes du Bocage), John Davis et Christian Cren (pour la CAC). Il demande également quand l'information sera faite auprès des entreprises au sujet du versement transport auquel seront soumises toutes les entreprises de plus de 10 salariés (des exonérations ou un lissage sont-ils prévus ?).

**Sur le plan financier**, la dotation de compensation ne change pas. En revanche, le mode de calcul est différent pour la dotation de solidarité.

**Autre point sensible** : les bâtiments financés par la Communauté de Communes du Bocage (maison de l'enfance pour les Cerqueux). Ce mode de financement n'existe pas au sein de la CAC.

### **Prochaines réunions**

- Commission affaires sociales le lundi 14 mars 2016 à 20h00
- Commission Bâtiments le mercredi 23 mars 2016 à 18h30
- Commission appel d'offres (centre-bourg) le mercredi 30 mars 2016 à 20h00
- Commission finances le jeudi 31 mars 2016 à 20h00
- Réunion maire/adjoint le lundi 4 avril 2016 à 20h00
- Conseil Municipal le jeudi 7 avril 2016 à 20h15
- PLU le mardi 19 avril 2016 à 14h30
- Aménagement centre bourg le mardi 19 avril 2016 à 18h30
- Audition des candidats (centre-bourg) le mardi 3 mai 2016 dans l'après-midi.